



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds

Municipalité de Saint-Jacques de Leeds, le lundi 2 juin 2025 a lieu à la salle de l'Espace 415 la séance ordinaire de notre conseil à 19h00.

Sont présents :

Madame Valérie Gagnon

Messieurs René Breton, Marc-André Routhier et Dominic Parent.

Sous la présidence de Mme Andrée Gosselin, mairesse.

Sont également présents : M. Anthony Cyr, directeur général/greffier-trésorier par intérim et M. Éric Guay, Responsable des travaux publics.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 2.1. Adoption des minutes de la séance ordinaire du 5 mai 2025
- 2.2. Affaires découlant du dernier procès-verbal
- 2.3. Adoption des comptes du mois
- 2.4. Résolution adoptant les dépenses incompressibles
- 2.5. Correspondance
- 2.6. Période de questions
- 2.7. Rapport de la MRC
- 2.8. Rapport du responsable des travaux publics

3. RÉGLEMENTATION

- 3.1. Adoption du règlement N° 402 relatifs aux pouvoirs et obligations du directeur général et greffier-trésorier.
- 3.2. Adoption du projet de règlement N° 405 établissant la citation, en tant que bien patrimonial, du site patrimonial de Saint-Jacques de Leeds et du cimetière Leeds Wesleyan Methodist.

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 4.1. Maire suppléant
- 4.2. Addenda #1 au contrat de travail de l'employé QD9154

5. TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORT ET VOIRIE

- 5.1. Bornes électriques – Soumission entrée électrique

6. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- 6.1. Offre d'achat terrain 6 442 158

7. HYGIÈNE DU MILIEU

- 7.1. Utilisation services ingénierie FQM
- 7.2. Entente de services ingénierie FQM

8. SÉCURITÉ CIVILE

- 8.1. Démission de l'employé VN4420
- 8.2. Budget partiel SSIR 2025
- 8.3. Partage des coûts pour Morency Avocats avec Kinnear's Mills
- 8.4. Entente incendie – MRC des Appalaches

9. LOISIRS, CULTURE ET COMMUNAUTÉ

- 9.1. Embauche responsable entretien ménager – Salle de bain du Patrimoine



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds

- 9.2. Embauche responsable des activités sportives - Été 2025
- 9.3. Modification résolution 270-11-24
- 9.4. Programme des couches lavables
- 9.5. Embauche responsable des loisirs

10. COMITÉS DES ÉLUS

- 10.1. TRAVAUX PUBLICS
- 10.2. LOISIRS
- 10.3. INCENDIE/INFRASTRUCTURE

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. VARIA

13. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

139-06-25

Proposée par M. Dominic Parent et appuyé par M. René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté en laissant le varia ouvert.

2.1. ADOPTION DES MINUTES DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2025

ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2025 au moins 72 heures avant la tenue des présentes ;

140-06-25

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Valérie Gagnon et appuyé par M. René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents que lesdites minutes soient acceptées et signées.

2.2. AFFAIRES DÉCOULANT DU DERNIER PROCÈS-VERBAL

La mairesse en a fait le suivi.

2.3. ADOPTION DES COMPTES DU MOIS

ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont reçu une copie des comptes du mois au moins 72 heures avant la tenue des présentes ;

ATTENDU QU'une liste des comptes du mois, reçus après l'envoi, a été remise, séance tenante, à tous les membres de ce conseil ;

141-06-25

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Dominic Parent et appuyé par M. René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes du mois soient acceptés et payés. La liste descriptive des comptes à payer est déposée aux archives de la Municipalité pour conservation et consultation.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds

POSTES BUDGÉTAIRES AFFECTÉS PAR LES COMPTES DU MOIS :

Adm. Gén	53 817.33\$
Incendie	5 135.65\$
Sécurité	40 620.63\$
Voirie	44 332.95\$
Hygiène du milieu	12 903.50\$
Santé	0\$
Urbanisme	226.05\$
Loisirs	10 697.92\$
Salaires	24 893.96\$
Total	192 627.99\$

2.4. RÉOLUTION ADOPTANT LES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

142-06-25

Proposée par Mme Valérie Gagnon et appuyé par M. René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les dépenses incompressibles soient acceptées et payées.

2.5. CORRESPONDANCE

La correspondance est lue et sera déposée aux archives de la municipalité pour consultation.

2.6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme Andréa Gosselin invite les citoyens à la période de questions.

2.7. RAPPORT DE LA MRC

La mairesse en a fait le suivi.

2.8. RAPPORT DU RESPONSABLE DES TRAVAUX PUBLICS

M. Éric Guay fait le rapport des travaux réalisés au cours du derniers mois et ceux à venir.

3. RÈGLEMENTATION

3.1. ADOPTION DU RÈGLEMENT N^o 402 RELATIFS AUX POUVOIRS ET OBLIGATIONS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER

143-06-25

Proposé par Mme Valérie Gagnon et appuyé par M. René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le règlement N^o 402 relatifs aux pouvoirs et obligation du directeur général et greffier-trésorier soit adopté et il l'est.

3.2. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT N^o 405 ÉTABLISSANT LA CITATION, EN TANT QUE BIEN PATRIMONIAL, DU SITE PATRIMONIAL DE SAINT-JACQUES



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds

DE LEEDS ET DU CIMETIÈRE LEEDS WESLEYAN METHODIST.

144-06-25 Proposé par M. Dominic Parent et appuyé par M. Marc-André Routhier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le projet de règlement N° 405 établissant la citation, en tant que bien patrimonial, du site patrimonial de Saint-Jacques de Leeds et du cimetière Leeds Wesleyan Methodist soit adopté et il l'est.

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1. Maire suppléant

ATTENDU QUE M. Sébastien Grondin a démissionné de son poste de conseiller municipal avec la charge de maire suppléant de la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds en date du 2 juin 2025, en raison de son déménagement à l'extérieur de la municipalité;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds doit pourvoir ce poste de maire suppléant pour assurer la continuité dans l'administration municipale;

ATTENDU QUE M. Marc-André Routhier a déjà occupé le poste de maire suppléant par le passé, démontrant son expérience et sa qualification pour ce rôle;

ATTENDU QUE M. Marc-André Routhier a confirmé son acceptation formelle de sa nomination en tant que maire suppléant pour le reste de l'année 2025;

145-06-25 Proposé par M. René Breton et appuyé par M. Dominic Parent que M. Marc-André Routhier soit nommé maire suppléant de la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds pour le reste de l'année 2025;

4.2. Addenda #1 au contrat de travail de l'employé QD9154

146-06-25 Proposé par Mme Valérie Gagnon et appuyé par M. René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'addenda #1 soit ajouté au contrat de travail de l'employé QD9154¹.

5. TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORT ET VOIRIE

5.1. Bornes électriques – Soumission entrée électrique

147-06-25 Proposé par M. Dominic Parent et appuyé par Mme Valérie Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Jacques de Leeds accepte la soumission de *Pierre Mathieu, entrepreneur électricien inc.* au montant de 18 267.70\$, taxes nettes, pour l'entrée électrique de 320 ampères qui sera installée au 225 Rue Principale, afin de pouvoir

¹ L'addenda #1 est fourni en annexe aux conseillers.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds

procéder au branchement des futures bornes de recharge électriques, dans le cadre du programme Circuit Électrique de Hydro-Québec.

6. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

6.1. Offre d'achat terrain 6 442 158

ATTENDU l'appel de proposition en regard d'un terrain commercial dans le nouveau parc industriel route 271 sud;

ATTENDU le dépôt d'une offre d'achat pour le terrain portant le numéro de lot 6 442 158, par *Transport DMN inc.*, pour un montant de cent dollars (100,00\$) plus taxes;

148-06-25

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Valérie Gagnon et appuyé par M. René Breton et résolu à la majorité des conseillers présents que l'offre énumérée ci-dessus soit acceptée.

QUE le tout soit conforme aux conditions stipulées dans l'avis public et le formulaire en regard de cet appel de propositions pour la vente desdits terrains et de la résolution # 157-07-23.

QUE la vente du terrain soit faite sans garantie légale et que les frais de notaire et/ou d'arpenteur si requis soient à la charge de l'acheteur.

QUE la mairesse et/ou le directeur général / greffier-trésorier par intérim soient autorisés, et ils le sont par les présentes, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds, l'acte notarié ou tout autre document à l'égard de cette vente.

7. HYGIÈNE DU MILIEU

7.1. Utilisation services ingénierie FQM

ATTENDU QUE la FQM a mis en place un service d'ingénierie, infrastructures et adaptation aux changements climatiques pour accompagner et conseiller les municipalités qui souhaitent retenir ce service;

ATTENDU QUE la Municipalité désire effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, à ces fins, utiliser les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM;

ATTENDU QU'une entente avec la FQM à cet effet a été signée;

ATTENDU QUE l'offre de services reçue de la FQM en regard de l'élaboration d'un plan de gestion des actifs en eau pour la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds;

149-06-25

Proposé par M. Dominic Parent et appuyé par M. René Breton et résolu à la majorité des conseillers présents :



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds

QUE le conseil autorise la Municipalité à utiliser les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM afin d'élaborer un plan de gestion des actifs en eau

D'ACCEPTER l'offre de services présentée par la FQM pour l'élaboration d'un plan de gestion des actifs en eau;

QUE, madame Andréa Gosselin, mairesse et monsieur Anthony Cyr, directeur général et greffier-trésorier par intérim, soient autorisés à effectuer toute formalité découlant de ce projet.

7.2. Entente de services ingénierie FQM

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds vise à améliorer ses infrastructures par l'intermédiaire d'un support professionnel et par l'élaboration d'un plan de gestion des actifs en eau.

ATTENDU QUE la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) a mis en place un service d'ingénierie, d'infrastructures et d'adaptation aux changements climatiques pour accompagner et conseiller les municipalités qui souhaitent retenir ce service.

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds n'a jamais travaillé auparavant avec le service d'ingénierie de la FQM.

150-06-25

Proposé par M. Marc-André Routhier et appuyé par M. René Breton et résolu à la majorité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise Mme Andréa Gosselin, mairesse et M. Anthony Cyr, directeur général et greffier-trésorier par intérim, à signer une entente relative à la fourniture du personnel technique de la FQM pour la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux.

8. SÉCURITÉ CIVILE

8.1. Démission de l'employé VN4420

151-06-25

Proposé par Mme Valérie Gagnon et appuyé par M. Dominique Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Jacques de Leeds accepte la démission de l'employé VN4420 en date du 7 mai 2025.

8.2. Budget partiel SSIR 2025

ATTENDU QUE le conseil municipal avait adopté le budget de l'entente intermunicipale incendie, le 2 décembre 2024, via la résolution portant le numéro 304-12-24;



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton a mentionné se retirer de l'entente intermunicipale incendie, le 10 décembre 2024;

ATTENDU QUE l'entente intermunicipale incendie s'est terminée, le 31 décembre 2024, avec les municipalités de Kinnear's Mills et Saint-Pierre-de-Broughton;

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté la résolution numéro 133-05-25 pour une nouvelle entente intermunicipale incendie intervenue entre la municipalité de Kinnear's Mills et de Saint-Jacques-de-Leeds, pour une période de 10 ans;

152-06-25

Proposé par M. Marc-André Routhier et appuyé par M. Dominic Parent et résolu à la majorité des conseillers présents :

QUE le budget partiel du service incendie au montant de 116 788 \$ soit adopté et que les quotes-parts respectives des deux municipalités soient appliquées.

QU'une copie de cette résolution soit envoyée à la municipalité de Kinnear's Mills.

8.3. Partage des coûts avec Kinnear's Mills – Mandat juridique

ATTENDU QUE le rapport Tremblay Parent a émis des recommandations relatives à l'amélioration des opérations du Service incendie regroupé desservant les municipalités de Saint-Jacques de Leeds et Kinnear's Mills;

ATTENDU QUE la mise en œuvre de ces recommandations nécessite une expertise juridique pour s'assurer de leur conformité avec les réglementations provinciales et municipales en vigueur;

ATTENDU QUE la firme Morency Avocats a été identifiée comme possédant l'expérience et les compétences requises pour fournir des conseils juridiques pertinents à ce sujet;

ATTENDU QUE les municipalités de Saint-Jacques de Leeds et Kinnear's Mills ont convenu du besoin d'un accompagnement juridique afin de faciliter l'intégration des recommandations du rapport Tremblay Parent;

ATTENDU QUE le partage des coûts pour les services juridiques est considéré comme une solution équitable et viable par les deux municipalités;

153-06-25

Proposé par M. René Breton et appuyé par M. Marc-André Routhier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que :

QUE la municipalité de Saint-Jacques de Leeds mandate conjointement avec la municipalité de Kinnear's Mills la firme



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds

Morency Avocats pour fournir un accompagnement juridique relatif à la gestion des recommandations du rapport Tremblay Parent;

QUE les coûts des services de la firme Morency Avocats seront partagés à parts égales entre la municipalité de Saint-Jacques de Leeds et la municipalité de Kinnebar's Mills, sauf accord contraire justifié par les parties;

QUE la mise en œuvre des recommandations du rapport Tremblay Parent, avec l'accompagnement de Morency Avocats, commence immédiatement afin d'assurer une amélioration rapide et conforme du Service incendie regroupé;

QU'une clause de réexamen périodique est intégrée à cette résolution, stipulant que les municipalités de Saint-Jacques de Leeds et Kinnebar's Mills procéderont, de temps à autre, à une évaluation des progrès réalisés et des coûts engagés par la firme Morency Avocats dans le cadre de leur mandat d'accompagnement juridique;

QUE ces évaluations permettront d'assurer que la mise en œuvre des recommandations du rapport Tremblay Parent reste conforme aux attentes, effective et rentable, en vertu des engagements initiaux;

QUE des ajustements au mandat ou un réexamen des coûts pourront être effectués suite à ces évaluations, afin d'optimiser l'utilisation des ressources municipales;

8.4. Entente incendie – MRC des Appalaches

ATTENDU QUE le terme « Municipalités A » employé dans la présente entente réfère aux municipalités qui opèrent un service de sécurité incendie et que le terme « Municipalités B » réfère aux municipalités desservies par un service incendie par entente intermunicipale;

ATTENDU QUE la présente entente vise à permettre à chaque Municipalité A participante de prêter ou demander assistance à l'appel initial ou en renfort, à une autre Municipalité A participante pour le combat des incendies sur son territoire ou sur le territoire d'une Municipalité B qu'elle dessert, et ce, aux conditions prévues à la présente;

ATTENDU QUE les municipalités faisant partie de la présente entente souhaitent encadrer la mise en œuvre des ententes d'assistance en matière d'incendie en prévoyant notamment comment seront remboursées les dépenses relatives à une demande d'assistance et en définissant les principes de fonctionnement des demandes d'assistance;



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds

ATTENDU QUE la MRC prévoit adopter pour l'ensemble de son territoire un schéma de couverture de risques en sécurité incendie 2025-2035, d'ici la fin de l'année 2025;

ATTENDU QUE la MRC, intervenante à la présente, est responsable de l'application dudit schéma de couverture de risques en sécurité incendie 2025-2035 et de sa révision à venir;

ATTENDU QUE des ententes intermunicipales de desserte spécifiques entre certains territoires existent déjà et que celles-ci ont préséance sur la présente;

ATTENDU QUE la présente entente inclut des protocoles de déploiement prévu au schéma de couverture de risques en sécurité incendie afin que la force de frappe revête un caractère optimal fixé après considération de l'ensemble des ressources disponibles à l'échelle régionale;

154-06-25

Proposé par Mme Valérie Gagnon et appuyé par M. René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise madame Andréa Gosselin, mairesse et monsieur Anthony Cyr, directeur général et greffier-trésorier par intérim, à signer le document *Entente intermunicipale en matière d'entraide lors d'un incendie*.

9. LOISIRS, CULTURE ET COMMUNAUTÉ

9.1. Embauche responsable entretien ménager – Salle de bain du Patrimoine

155-06-25

Proposé par M. René Breton et appuyé par M. Marc-André Routhier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Jacques de Leeds embauche Mme Diane Nadeau à titre de responsable de l'entretien ménager pour la salle de bain du Patrimoine selon l'entente intervenue entre les parties.

9.2. Embauche responsable des activités sportives – Été 2025

156-06-25

Proposé par M. Dominic Parent et appuyé par Mme Valérie Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les personnes suivantes soient engagées pour les activités sportives de l'été 2025 :

- Antoine Boilard pour le Dek hockey enfant
- Élisabeth Couture pour le soccer enfant
- Arnaud Bussière comme assistant au soccer enfant
- Olivier Pomerleau pour la balle-molle enfant
- Milan Gilbert comme assistant au Dek hockey enfant

QUE le directeur général et greffier-trésorier par intérim, Anthony Cyr, soit autorisé, et il l'est par les présentes, à signer



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds

les contrats de travail pour et au nom de la municipalité de Saint-Jacques de Leeds;

² Un document renferme les salaires horaires et de base des employés étant donné qu'ils sont de nature confidentielle.

9.3. Modification résolution 270-11-24

ATTENDU QUE la résolution 270-11-24, initialement adoptée par la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds, concernait le dépôt d'une demande de financement pour un projet lié à l'activité *Canada en fête*, pour un montant de 5000\$ et moins, en 2025.

ATTENDU QUE les signataires autorisés pour cette demande étaient madame Andréa Gosselin, mairesse, et madame Jessica Routhier, responsable des communications et des loisirs.

ATTENDU QUE madame Jessica Routhier a quitté ses fonctions le 5 mai 2025 (voir résolution 134-05-25), nécessitant une modification dans la désignation des signataires autorisés.

ATTENDU QUE monsieur Anthony Cyr, directeur général et greffier-trésorier par intérim, est désigné pour prendre sa place en tant que signataire autorisé.

157-06-25

Proposé par Mme Valérie Gagnon et appuyé par M. Dominic Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds modifie la résolution 270-11-24 pour autoriser monsieur Anthony Cyr à signer les documents relatifs à la demande de financement pour le projet "Canada en fête" en lieu et place de madame Jessica Routhier, tout en permettant à madame Andréa Gosselin, mairesse, la même chose,

QUE la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds verse un montant de 500.00\$ au Comité des Loisirs afin de soutenir la réalisation de cette activité, cette somme étant prévue au budget 2025 et sera imputée au poste de dépenses 02-70192-970.

QUE le Comité des Loisirs a l'obligation de faire état de la contribution du Ministère du Patrimoine Canadien, d'un montant de 1970.00\$, et de la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds, d'un montant de 500\$, dans tout programme de promotion ou de publicité concernant l'activité financée.

9.4. Programme des couches lavables

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds a établi un Programme de remboursement de couches lavables pour encourager les résidents à adopter des pratiques durables;



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds

ATTENDU QUE ledit programme, dont les modalités et critères sont disponibles sur le site web de la municipalité, vise à réduire l'empreinte écologique des familles en facilitant l'accès aux couches lavables;

ATTENDU QU'une demande conforme aux critères du programme, accompagnée des documents requis justificatifs et reçus pour l'achat des couches lavables a été soumise;

158-06-25

Proposé par Mme Valérie Gagnon et appuyé par M. Marc-André Routhier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Saint-Jacques de Leeds accorde un remboursement de 105.28 \$ aux citoyens en ayant fait la demande, en conformité avec les conditions stipulées par le programme;

IL EST RÉSOLU QUE la municipalité réitère l'importance de ce programme à travers des moyens de communication variés pour inscrire plus de familles dans cette dynamique écoresponsable.

9.5. Embauche responsable des loisirs

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds a un poste vacant de Responsable des Loisirs, nécessitant l'embauche d'un individu qualifié pour superviser les activités de loisirs communautaires;

ATTENDU QUE l'affichage du poste s'est fait à l'interne, garantissant une considération juste et équitable des candidats existants au sein de la municipalité;

ATTENDU QUE madame Madison Gagnon possède les qualifications requises pour remplir efficacement ce rôle par intérim;

159-06-25

Proposé par M. Dominic Parent et appuyé par M. René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds embauche Mme Madison Gagnon pour occuper le poste de Responsable des Loisirs par intérim, à compter du 3 juin 2025, avec un contrat à durée indéterminée selon l'entente intervenue entre les parties;

QUE le directeur général et greffier-trésorier par intérim, Anthony Cyr, soit autorisé, et il l'est par les présentes, à signer le contrat de travail pour et au nom de la municipalité de Saint-Jacques de Leeds;

² Un document renferme les salaires horaires et de base de l'employé étant donné qu'ils sont de nature confidentielle.

10. COMITÉS DES ÉLUS

10.1. TRAVAUX PUBLICS



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds

10.1.1.N/A

10.2. LOISIRS

10.2.1.N/A

10.3. INCENDIE/INFRASTRUCTURE

10.3.1.N/A

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme Andréa Gosselin invite les citoyens à la deuxième période de questions.

12. VARIA

M. Marc-André Routhier mentionne les faits saillants du souper de la FADOQ ayant eu lieu le 31 mai 2025. Le 100^e anniversaire de monsieur Philosert Thivierge a été souligné ainsi que les 70 ans de mariage de monsieur Marcel Bolduc et madame Yvette Pomerleau. Ces deux événements seront mentionnés dans les Échos de Leeds, édition juin 2025.

13. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

160-06-25

Proposée par Mme Valérie Gagnon et appuyé par M. René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée à 19h45.

Andréa Gosselin
Mairesse

Anthony Cyr
Directeur général/Greffier-
trésorier par intérim

CERTIFICATION DE SIGNATURES

Je, soussignée, certifie par la présente que les signatures apposées ci-haut prévalent pour toutes les résolutions et annotations comprises dans ce procès-verbal.

Andréa Gosselin
Mairesse

CERTIFICATION DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie que la municipalité de Saint-Jacques de Leeds dispose des crédits suffisants pour l'autorisation des dépenses incluses dans ce procès-verbal.

Anthony Cyr
Directeur général/Greffier-
trésorier par intérim